



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-47 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 1.3 « Zone de débarcadère »**

L'article 1.3 du Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement est modifié par l'addition, après le paragraphe 2°, du paragraphe suivant :

« 3° Secteur Charny :

- a) du côté nord-ouest de la rue Caroline-Lagueux, sur une longueur de 55 mètres calculée à partir de l'intersection de la rue Joseph-Hudon vers l'est; ».

Adopté le 19 avril 2010

(signé) Anne Ladouceur

Anne Ladouceur, mairesse suppléante

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 AVRIL 2010